

Thèmes > L'information et la reconnaissance du handicap >
La reconnaissance du handicap > La reconnaissance par Iriscare (COCOM)

La reconnaissance par Iriscare (COCOM)

Dernière mise à jour 02/06/2025

Chez Iriscare, vous devez remplir **deux formulaires** pour introduire une demande de reconnaissance de handicap :

- La demande de reconnaissance comme personne en situation de handicap, à compléter par la personne elle-même ou par son représentant légal ;
- L'attestation psycho-médico-sociale de type I, à compléter par au moins deux des trois professions suivantes : médecin, psychologue, assistant social.

Les conditions d'admission sont quasiment identiques à celles du Service PHARE :

- **Condition de handicap** : la personne présente un handicap qui résulte d'une diminution d'au moins 30% de ses capacités physiques ou sensorielles ou d'au moins 20% de ses capacités mentales ou psychiques ;
- **Condition d'âge** : la personne doit avoir moins de 65 ans au moment de l'introduction de sa demande de reconnaissance ;
- **Condition de nationalité** : la personne doit être de nationalité belge, ressortissante d'un pays membre de l'Union européenne, apatride, réfugiée, ou doit pouvoir prouver une période de résidence en Belgique de cinq ans ininterrompue, ou de dix ans avec interruption, précédant l'introduction de la demande.

Iriscare n'impose pas de condition de domicile.

Une reconnaissance du handicap par Iriscare est nécessaire pour bénéficier des services suivants :

- Centres de jour pour personnes avec un handicap ;

- Centres d'hébergement pour personnes avec un handicap :
- Services d'habitat accompagné ;
- Services d'aide aux actes de la vie journalière (AVJ).

Ressources

- Télécharger le formulaire "Demande de reconnaissance comme personne handicapée" (Word) (<https://www.iriscare.brussels/?wpdmdl=2297>)
Iriscare
- Télécharger le formulaire "Reconnaissance de la personne handicapée - Attestation psycho-médico-sociale de type I" (Word) (<https://www.iriscare.brussels/?wpdmdl=2308>)
Iriscare

Adresses utiles

IRISCARE

1040 BRUXELLES

IRISCARE

Rue Belliard 71

1040 BRUXELLES

Belgique

Site internet (<https://www.iriscare.brussels>)

02/435.64.00

info@iriscare.brussels

Fiche de contact (<https://social.brussels/organisation/18608>)